

Termes de référence

Evaluation externe finale

Projet « Renforcer la structuration des ONG françaises sur le climat pour accélérer la mise en œuvre de l’Accord de Paris afin de limiter le réchauffement global à 1,5°C (ONG Cap 1,5°C) »

(phase II)

Porté par le Réseau Action Climat France

8 novembre 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale des constituants de l'évaluation	3
1.1. Présentation du Réseau Action Climat	3
1.2. Présentation de l'action à évaluer	4
1.1.1 Informations générales sur le contexte d'intervention	4
1.1.2 Le projet	5
2. Objectifs de l'évaluation	7
2.1 Caractéristiques principales de l'évaluation et les aspects sur lesquels sont attendues les recommandations :	7
2.2 Questions évaluatives :	7
2.3 Aspects sur lesquels des recommandations sont attendues	9
3. Méthodologie	9
3.1 Sources d'information disponibles	9
3.2 Principaux acteurs à rencontrer	9
3.3 Eléments méthodologiques	9
4. Aspects pratiques de l'évaluation	11
4.1 Pilotage de l'évaluation	11
4.2 Calendrier indicatif	11
4.3 Composition et profil de l'équipe d'évaluation	11
4.4 Modalités de sélection	12
4.5 Livrables attendus.....	12
4.6 Budget disponible	13
4.7 Modalités de candidature	13
5. Evaluation des candidatures	14
Annexe 1 : Canevas indicatif de la proposition technique	15
Annexe 2 : Modèle de devis	16

1. Présentation générale des constituants de l'évaluation

1.1. Présentation du Réseau Action Climat

Le Réseau Action Climat - France est une association loi 1901, à but non lucratif, qui fédère des associations nationales et locales et lutte contre les causes du dérèglement climatique, de l'échelle locale à l'échelle internationale. L'association a pour objet de lutter contre les changements climatiques et ses conséquences néfastes, et de favoriser la transition vers une société plus solidaire et équitable, plus économe en énergie et en ressources naturelles et préservant l'avenir des populations et des écosystèmes.

Le réseau est aujourd'hui formé de 27 organisations (associations et fondations) nationales, d'un collège d'associations locales et régionales et d'un collège d'adhérents individuels, impliqués personnellement ou professionnellement dans une thématique liée aux changements climatiques.

Les missions du Réseau Action Climat consistent à :

1/ Développer une expertise sur les politiques de lutte contre les changements climatiques aux niveaux international, européen, national et local ;

2/ Orienter et accompagner les politiques menées en matière d'atténuation et d'adaptation dans les politiques énergétique, agricole, alimentaire et de mobilité de la France, dans la fiscalité et en matière de rénovation énergétique des bâtiments ;

3/ Informer et sensibiliser toutes les parties (décideurs et décideuses, entreprises, médias, citoyens et citoyennes, etc.) aux changements climatiques et questions qui lui sont liées pour faire évoluer les comportements et les modes de vie.

Il est le représentant français d'un regroupement mondial et européen d'OSC (Climate Action Network International et Europe – CAN-International et CAN-Europe), fort de 1900 membres dans 130 pays et a pour objectif de parler d'une seule voix pour peser davantage sur les décideurs et décideuses et couvre de par son travail l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, etc. Au sein de ces réseaux, l'équipe du Réseau Action Climat et les associations membres concernées par ces sujets participent aux groupes de travail (avec aussi des notes de positions et stratégies communes). L'équipe du Réseau Action Climat participe également aux prises de décisions des réseaux européen et international, aux réunions stratégiques annuelles, aux réunions de coordinations des différents bureaux etc.

Le Réseau Action Climat est le seul réseau qui fédère les organisations françaises impliquées dans la lutte contre le changement climatique et pour une transition écologique, solidaire et équitable. Il travaille à la coordination et au renforcement des capacités de ses 27 associations nationales et de la société civile française sur les thématiques liées au changement climatique. Il a construit sa légitimité et crédibilité autour des interventions sur les politiques internationales et européennes qui restent aujourd'hui un aspect central de ses activités. Il est reconnu par l'ensemble des acteurs publics et par le tissu associatif français comme l'organisation de référence pour le suivi des politiques européennes et internationales. Depuis la COP21, le sujet du climat ne cesse de prendre de l'ampleur et les champs d'actions des ONG se sont considérablement accrus. Elles investissent la plupart des sujets de la transition écologique (transport, agriculture et nutrition, énergie et rénovation etc), travaillent sur différentes échelles (locales, nationales, régionales ou internationales) et utilisent différents axes de travail (plaidoyer, sensibilisation, création d'expertise, mobilisation etc). On observe une diversité grandissante des acteurs impliqués sur la question climatique et les espaces d'engagements se sont multipliés ces dernières années.

Le Réseau Action Climat coordonne constamment les échanges entre ses membres français : au-delà du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, il fonctionne à travers des groupes de travail thématiques coordonnés par l'équipe du Réseau Action Climat. Au sein de ces groupes de travail, les associations rédigent des notes de position communes, définissent des stratégies de plaidoyer, de communication et de mobilisation communes. Sur les sujets internationaux et européens, le Réseau Action Climat organise et coordonne au moins deux réunions stratégiques annuelles pour décider des priorités du réseau sur ces sujets, les messages de communication en commun etc. Des acteurs hors du Réseau participent également à ces réunions et aux groupes de travail, comme les chefs de file de la Commission Climat et Développement de Coordination Sud.

En termes de structuration du milieu associatif, le Réseau Action Climat - France œuvre à un positionnement commun des membres de son réseau, appuyé par le développement d'une expertise et de propositions de solutions en termes de politiques publiques. Il joue ainsi un rôle de plate-forme technique, d'animation et de mise en commun des connaissances et coordonne les échanges des membres de son réseau avec les acteurs institutionnels français.

En cela, l'adhésion au réseau vise à renforcer la capacité des associations membres à travailler en collaboration avec les acteurs engagés sur les sujets climatiques en France et à l'international. Les associations membres attendent du réseau qu'il leur fournisse une expertise sur les politiques de lutte contre le dérèglement climatique à différents niveaux, notamment pour élaborer leurs campagnes et s'appuyer sur cette expertise pour les actions de sensibilisation du grand public aux enjeux du changement climatique.

1.2. Présentation de l'action à évaluer

1.1.1 Informations générales sur le contexte d'intervention

Les derniers rapports du GIEC sont sans appel : le changement climatique devient de plus en plus violent et les dégâts associés sont de plus en plus lourds. Les prochaines années sont cruciales pour que les Etats puissent limiter le réchauffement climatique à +1,5° C. Après une phase d'engagements et de définition d'objectifs, un nouveau cycle s'ouvre maintenant : celui de la mise en œuvre et de l'évaluation. Le bilan mondial, nouveau mécanisme d'ambition et de transparence de l'Accord de Paris, qui doit avoir lieu tous les 5 ans à partir de 2023, est un point de passage clé pour maintenir l'attention sur l'action des États et les pousser à faire plus. D'ici 2023, les parties de l'Accord de Paris doivent revoir à la hausse leurs politiques climatiques tous les ans pour non seulement atteindre leurs objectifs, mais surtout les dépasser afin de tendre vers le seuil de +1,5°C.

Ce nouveau cycle de l'Accord de Paris est capital pour répondre aux défis de l'ambition en réduisant par la mise en œuvre l'écart entre les contributions nationales déterminées (CND) et l'objectif de +1,5°C. Il est aussi essentiel pour répondre aux besoins des personnes les plus impactées par le changement climatique. A cet effet, la société civile joue un rôle déterminant pour maintenir une pression forte en particulier sur la mise en œuvre des CND, sur l'augmentation des financements climat envers les pays en développement dans un souci de justice climatique et de réduction des émissions, sur la mise en place d'un financement additionnel pour répondre aux pertes et dommages, et enfin sur la relève de l'ambition des grands émetteurs, notamment entre 2023 et 2025, période pendant laquelle les États vont devoir travailler à rehausser leur contribution nationale. Cela passe en grande partie par la continuité de la structuration de la société civile et de son action afin qu'elle puisse s'impliquer dans l'ensemble des espaces internationaux et européens et porter des positions communes et coordonnées. Sa mobilisation est un facteur clé pour garantir une déclinaison de l'Accord de Paris en politiques et mesures cohérentes à tous les échelons (local, national, européen et

international). Les organisations de la société civile doivent continuer leur plaidoyer sur ces enjeux clé de l'Accord de Paris, qui ne sont toujours pas mis en œuvre par les États.

1.1.2 Le projet

Le Projet « Renforcer la structuration des ONG françaises sur le climat pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement global à 1,5°C » (ONG Cap 1,5°C) est un projet soutenu par l'Agence Française de Développement, qui vise à renforcer la structuration des OSC françaises et leur coordination avec les réseaux internationaux et européens pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et contribuer à l'alignement de l'action climatique européenne et internationale avec l'objectif de 1,5°C.

Après une première phase menée de 2019 à 2022 (ONG Cap 1,5°C), ce projet est actuellement dans sa phase 2, mise en œuvre sur la période 2022-2025.

Durée	3 ans (1er septembre 2022 – 31 août 2025)
Budget total contractuel	734 027 €
Cofinancement de l'AFD	425 736 €
Lieux	France, Europe et International
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : Renforcer la structuration des OSC françaises et leur coordination avec les réseaux internationaux et européens pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et contribuer à l'alignement de l'action climatique européenne et internationale avec l'objectif de 1,5°C.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>OS1 : Structurer et coordonner les OSC françaises pour la participation aux négociations internationales sur le climat, le suivi de la diplomatie climatique française et des législations européennes liées à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Green Deal</p> <p>OS2 : Renforcer la collaboration technique et politique entre les OSC françaises et les OSC européennes et internationales partenaires, comme le CAN international et le CAN Europe, sur les politiques climatiques européennes et internationales.</p> <p>OS3 : Poursuivre le renforcement des capacités des OSC françaises et des réseaux internationaux dans l'évaluation, le suivi et le plaidoyer autour des questions de gouvernance internationale du climat, en particulier pour le bilan mondial et l'évaluation des coalitions multi-acteurs par ce mécanisme.</p>
Bénéficiaires directs	Les 27 associations nationales membres du Réseau Action Climat, ses OSC partenaires directes (Coordination Sud) ainsi que son réseau européen (CAN Europe) et international (CAN International).
Bénéficiaires indirects	Les partenaires extérieurs (think tanks, organismes de recherche français et internationaux, fondations (IDDRI, I4CE, CIRED, ECF, E3G, WRI, etc.)), parties prenantes comme Entreprises Pour

	<p>l'Environnement, OSC de développement dont Coordination Sud, les réseaux de recherche internationaux comme la communauté CAMDA ou le Independent Global Stocktake.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Résultat n°1 : Le Réseau Action Climat et ses OSC membres et partenaires élaborent et portent des stratégies, positionnements et messages communs sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les enceintes internationales et européennes et vis-à-vis des actions des autorités françaises.</p> <p>Résultat n°2 : Le Réseau Action Climat et ses membres sont en mesure d'influencer le positionnement et les actions des réseaux internationaux partenaires, notamment à l'horizon 2023 et au-delà.</p> <p>Résultat n°3 : Les membres du Réseau Action Climat et du CAN-International sont en mesure de comprendre les enjeux et de participer à la construction du Bilan Mondial, utilisant cette opportunité pour renforcer la transparence et l'évaluation des coalitions multi-acteurs.</p>
<p>Activités principales</p>	<p>L'organisation du projet se décline suivant trois modes opératoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production d'expertise, basée sur les savoirs des OSC membres et partenaires, les échanges avec des experts thématiques externes et la formation pour le renforcement des compétences de la société civile sur les sujets traités ; - La production d'analyse, en se basant sur des analyses textuelles et sur la conception d'outils pour réaliser un suivi/évaluation d'initiatives spécifiques ; - La mise en œuvre d'activités de plaidoyer et de communication afin de valoriser les productions en matière d'expertise et d'analyse. <p>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : Structurer et coordonner les OSC françaises pour la participation aux négociations internationales sur le climat, le suivi de la diplomatie climatique française et des législations européennes liées à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Green Deal</p> <p><u>Principales activités prévues</u> : coordination des groupes de travail spécifiques inter-associatifs, organisation de réunions officielles avec les institutions françaises, rédaction de notes de plaidoyer et documents de décryptage, participation à toutes les sessions de négociations de la CCNUCC, sensibilisation des membres du Réseau Action climat sur des sujets émergents</p> <p>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : Renforcer la collaboration technique et politique entre les OSC françaises et les OSC européennes et internationales partenaires, comme le CAN international et le CAN Europe, sur les politiques climatiques européennes et internationales.</p> <p><u>Principales activités prévues</u> : participation et contribution au travail de positionnement stratégique du CAN International et du</p>

	<p>CAN Europe, positionnements communs avec les OSC membres du CAN Europe et du CAN International, échanges avec les OSC européennes partenaires sur la révision et la mise en œuvre des plans nationaux énergie-climat (NECP) après 2023, évaluation et échange de bonnes pratiques entre OSC françaises et européennes sur l'application de la législation européenne relative au climat et à la transition énergétique.</p> <p>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : Poursuivre le renforcement des capacités des OSC françaises et des réseaux internationaux dans l'évaluation, le suivi et le plaidoyer autour des questions de gouvernance internationale du climat, en particulier pour le bilan mondial et l'évaluation des coalitions multi-acteurs par ce mécanisme.</p> <p><u>Principales activités prévues :</u> animer une communauté d'acteurs sur les questions d'évaluation du Bilan Mondial pour les acteurs étatiques et non-étatiques au sein du CAN International et du CAN Europe, suivre les négociations CCNUCC sur le Bilan Mondial en participant pendant les intersessions et les COP aux négociations officielles (dialogues techniques, workshops, etc.), mais aussi aux réunions de plaidoyer avec les institutionnels français.</p>
--	---

2. Objectifs de l'évaluation

2.1 Caractéristiques principales de l'évaluation et les aspects sur lesquels sont attendues les recommandations

Cette évaluation finale est contractuelle et prévue dès la conception du projet. Elle doit permettre au Réseau Action Climat et à l'AFD de disposer d'un avis externe sur la conduite du projet, ses réussites et ses faiblesses et les pistes d'amélioration et d'approfondissement en vue d'une troisième phase.

Cette évaluation externe finale de la phase II du projet répondra à deux objectifs principaux :

- Evaluer l'atteinte des résultats du projet et fournir une analyse si des écarts sont constatés entre les objectifs et les résultats obtenus.
- **Apporter des recommandations concrètes afin d'alimenter l'élaboration de la phase suivante, notamment sur les aspects suivants :** les pistes d'amélioration concrètes sur les modalités d'intervention et modes d'action, les moyens mis en œuvre, etc.

2.2 Questions évaluatives

L'évaluation portera sur les deux premières années de mise en œuvre (août 2022 – août 2024) du projet ONG Cap 1,5°C.

Elle pourra s'appuyer sur les documents suivants, qui seront disponibles au lancement de la mission :

- Rapport de tranche 1 du programme (août 2022 – décembre 2023)

- Compilation des résultats sur le premier semestre 2024

Il est attendu que tous les critères CAD de l'OCDE « pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité » soient couverts mais une attention particulière devra être portée sur les points suivants :

Sur la pertinence / cohérence de la stratégie d'intervention :

- Dans quelle mesure le projet a permis de renforcer la structuration des OSC françaises et leur coordination avec les réseaux international et européen en matière de préservation du climat ?
- Dans quelle mesure le projet a permis de renforcer la capacité de suivi et de plaidoyer des OSC françaises participant aux négociations internationales sur le climat ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la capacité du plaidoyer des réseaux internationaux des acteurs de la société civile actifs sur le climat sur le bilan Mondial et l'évaluation des coalitions multi-acteurs ?
- Le projet a-t-il permis de renforcer la place de la jeunesse, de la biodiversité et du genre dans les actions de plaidoyer et communication pour lutter contre le changement climatique ?

Sur l'efficacité :

- Quels sont les principaux résultats obtenus au moment de l'évaluation et comment concourent-ils à l'atteinte des résultats attendus ?
- Quels sont les facteurs internes ou externes, qui ont facilité ou ont constitué un frein à la réalisation des activités prévues et des résultats attendus du projet ?
- Le projet a-t-il facilité les coopérations et le travail collectif entre les organisations membres du réseau action climat France et ses partenaires ? Avec quels avantages et quels inconvénients ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il su s'adapter à l'évolution du contexte (sommet sur l'architecture financière mondiale en 2023 non prévu sur lequel il a fallu jouer un rôle clé de coordination et mobilisation, élections législatives en 2024 qui ont déstabilisé le paysage politique et ministériel français, tensions diplomatiques entre la France et le pays hôte de la COP29) et aux nombreux défis correspondants ?

Sur les effets :

- Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs non prévus ?
- Les outils de suivi évaluation mis en place ont-ils permis de mesurer l'atteinte des résultats du projet ?
- Le projet a-t-il permis la mutualisation et le partage de pratiques entre les membres du Réseau Action Climat et avec les partenaires ?
- Dans quelle mesure la structuration renforcée du milieu associatif contribue à l'impact sur le plaidoyer et la communication ?

Sur l'efficience :

- Les moyens mis en œuvre (ressources humaines, expertises, matériels, financiers) ont-ils été suffisants et adéquats, compte tenu des objectifs établis et des résultats attendus ?

2.3 Aspects sur lesquels des recommandations sont attendues

Dans une optique d'amélioration des actions mises en œuvre par le Réseau Action Climat et afin d'alimenter et préparer la poursuite du projet et la présentation d'une phase III, il est attendu de l'évaluation qu'elle formule des recommandations concrètes sur les modalités d'intervention et modes d'action, les moyens mis en œuvre, etc. pour la suite du projet.

Par ailleurs, dans le cadre des projets cofinancés par l'Agence Française de Développement, la prise en considération des thématiques transversales (genre, biodiversité/climat, jeunesse) sont particulièrement encouragées. Les fiches outils genre, biodiversité/climat, jeunesse, tirés du guide méthodologique de l'AFD, seront remises aux consultants avant le démarrage de l'évaluation. Dans le cadre du projet, des recommandations apportées sur les thématiques biodiversité/climat/genre seront particulièrement appréciées.

Outre ces attentes particulières, le consultant pourra produire toutes les recommandations qu'il jugera utiles.

3. Méthodologie

3.1 Sources d'information disponibles

- Note d'intention du projet
- Programmation d'activités.
- Rapport intermédiaire du projet.
- Documents produits dans le cadre du projet (outils de suivi des activités, base de données, et tout document jugé pertinent par le Réseau Action Climat France : notes de plaidoyer, dossiers de presse, briefings, etc.).

3.2 Principaux acteurs à rencontrer

- Les trois responsables de plaidoyer du Réseau Action Climat qui déploient les activités de ce projet,
- Plusieurs ONG membres du groupe de travail International du Réseau Action Climat,
- Plusieurs partenaires externes qui ont collaboré avec le Réseau Action Climat dans le cadre de ce projet : Coordination Sud, CliMates, Jeunes Ambassadeurs pour le Climat, Human Rights Watch et Amnesty France,
- Un-e référent-e au sein du CAN Europe et un-e référent-e au sein du CAN-International
- Membres de la délégation climat du MEAE/MTECT qui nous ont reçu en réunions de plaidoyer,
- Un entretien avec l'Agence Française de Développement.

3.3 Eléments méthodologiques

Les principales étapes de réalisation de l'évaluation proposées sont les suivantes.

Phase 1 : Travail préparatoire et cadrage méthodologique

- ✓ Revue documentaire : prise de connaissance des principaux documents existants sur le projet et antécédents du projet
- ✓ Discussions avec le comité de pilotage
- ✓ Réalisation d'une note de cadrage
- ✓ Discussion et validation de la note de cadrage

A partir de la consultation de la documentation disponible sur le projet et son contexte, ainsi que d'une première série d'entretiens avec l'équipe du Réseau Action Climat impliquée dans la mise en œuvre du projet, l'équipe d'évaluation approfondira sa compréhension du projet et procédera à un cadrage méthodologique. La note de cadrage méthodologique devra être présentée au Réseau Action Climat pour validation.

Phase 2 : Collecte de données et conduite de l'évaluation

- ✓ Travail documentaire réalisé par le·a consultant·e

Lecture des documents du projet : réalisations des activités du projet, bilan et capitalisation des activités, CR de COPIL et de réunions d'instances, rapports d'activités, etc.

- ✓ Réalisation d'entretiens et temps d'analyse

Le·la consultant·e mènera :

- Des entretiens (individuels, focus groupes etc.) avec les multiples parties prenantes du projet, en vue de recueillir les différents points de vue pour mener une analyse croisée et objective des opinions recueillies sur les performances du projet,
- Des enquêtes auprès d'un échantillon représentatif des bénéficiaires,
- ✓ Elaboration d'une note provisoire présentant les principales conclusions et recommandations.

Phase 3 : Session de restitution intermédiaire

Phase 4 : Livraison d'un rapport provisoire / restitution intermédiaire

Phase 5 : Échanges avec l'équipe du projet et le comité de pilotage sur les premiers résultats de l'évaluation

Phase 6 : Livraison d'un rapport final avec ses recommandations, ainsi que d'une note de synthèse (8 pages maximum) avec les principales conclusions et recommandations

Phase 7 : Une réunion de restitution pour le consortium afin de permettre l'appropriation des recommandations grâce à l'appui du/de la consultant·e ; et une plus large, réunissant l'AFD ainsi que le consortium.

La méthodologie de réalisation de l'évaluation sera explicitée par le·a consultant·e dans son offre.

La qualité de la méthodologie proposée constituera un critère essentiel dans le choix final du/de la consultant·e.

L'évaluation doit être participative. Pour ce faire, une méthodologie facilitant la participation active de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet est attendue.

Nous recommandons le recours à des techniques de diagnostic participatif (observation directe, focus group, entretiens ...) qui permettront non seulement d'analyser les résultats de

l'action, mais aussi de capter la perception et les appréciations des différents acteurs sur le projet. Ainsi l'accent devra être mis sur une analyse qualitative du projet et des enjeux des différentes parties prenantes.

4. Aspects pratiques de l'évaluation

4.1 Pilotage de l'évaluation

Un comité de pilotage avec le Réseau Action Climat France sera mis en place pour suivre le processus de préparation et de réalisation de l'évaluation. Ce comité sera composé de Gaïa Febvre et Marine Pouget, responsables plaidoyer du pôle international du Réseau Action Climat, Alix Mazounie, coordinatrice des programmes et Carole Brun, directrice administrative et financière du Réseau Action Climat. Il se réunira avec le·a consultant·e durant la phase de cadrage, la réunion de restitution intermédiaire et la réunion de restitution finale, et des rencontres en visio-conférence sur demande.

4.2 Calendrier indicatif

La mission est envisagée sur une période comprise entre décembre 2024 et avril 2025.

Les candidat·es devront intégrer une proposition de chronogramme détaillé dans leur proposition technique. Le calendrier proposé devra impérativement inclure des temps de validation avant la mise en œuvre de chaque étape, et des temps de restitution intermédiaires avec l'équipe de pilotage du projet, conformément à la méthodologie de travail attendue. Ces temps de validation / restitution pourront inclure des demandes de précisions / révisions à apporter à l'étude en vue de sa validation finale.

Le calendrier indicatif de travail (à affiner avec le Réseau Action Climat et le COPIL au démarrage de la mission) est le suivant :

2 décembre 2024	Date limite de réception des offres
13 décembre 2024	Analyse des offres et sélection des consultants
Mi-décembre	Réunion de cadrage initiale (à distance)
Début janvier 2025	Remise d'une note de cadrage
Fin février 2025	Remise du rapport provisoire
Début mars 2025	Réunion d'échange sur le rapport provisoire (à distance)
Fin mars 2025	Remise du rapport final et d'une note de synthèse
Mi-avril 2025	Session de restitution finale avec l'AFD

4.3 Composition et profil de l'équipe d'évaluation

Le profil du/de la consultant·e ou de l'équipe d'évaluation devra couvrir les champs de compétences suivants :

- Expérience significative en évaluation externe de projets dans le secteur de la structuration du milieu associatif et de rédaction de rapports d'évaluation ;

- Bonne connaissance des thématiques de la gouvernance internationale du climat nécessaire ;
- Expériences d'analyse des partenariats multi-acteurs et têtes de réseaux nationales ;
- Compétences avérées en matière d'analyse qualitative ;
- Compétences rédactionnelles et bonne capacité de synthèse en français ;
- L'anglais est un plus.

4.4 Modalités de sélection

La sélection des candidatures s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Qualifications, expériences et compétences des consultant·e·s ;
- Expérience et connaissance de la problématique du projet à évaluer ;
- Compréhension globale des termes de références ;
- Approfondissement de l'objet de l'évaluation, des questions évaluatives ;
- Méthodologie proposée ;
- Détail des prix et coût de la prestation et calendrier de réalisation.

4.5 Livrables attendus

Il sera demandé à l'équipe d'évaluation de réaliser :

- Une **note de cadrage** présentée au Comité de pilotage

Cette note présentera une lecture synthétique du projet, la démarche et le déroulement de l'évaluation : elle présentera notamment la méthodologie et le plan de travail de la mission, les questions et hypothèses que les évaluateurs traiteront (en version électronique sous format Word), le nombre d'entretiens à réaliser avec les différentes parties prenantes et leur mode de traitement.

- Un **rapport provisoire** en français qui sera remis au Comité de pilotage une semaine avant la restitution intermédiaire (en version électronique sous format Word).
- Une **réunion de restitution** sur les résultats de l'évaluation, les principales conclusions et recommandations.

Cette réunion pourra être réalisée à distance. Elle sera l'occasion d'échanger sur celles-ci avec le Comité de pilotage qui pourra formuler ses remarques sur le rapport provisoire. De plus une restitution finale sera organisée en présence des partenaires financiers du projet.

- Un **rapport final** en français, ainsi qu'une **synthèse de l'évaluation**.

Ce rapport sera envoyé dans les 15 jours suivant la restitution et l'envoi des éventuelles remarques sur le rapport provisoire par le Comité de pilotage.

Ce rapport final comprendra :

a) Un rapport principal (maximum 50 pages hors annexes) qui comprendra :

- Un rappel du contexte, des objectifs et la méthodologie employée ;
- Les observations et résultats détaillés de l'évaluation en réponse aux questions évaluatives ;

- Les recommandations concrètes ;
- Une annexe comprenant le planning détaillé de la mission d'évaluation, les différentes personnes rencontrées et les outils utilisés (grille d'entretien, trame d'animation de focus group...)

b) Une synthèse – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Tous les livrables seront remis en langue française sous format électronique (.doc/.docx).

4.6 Budget disponible

Le budget maximum disponible pour cette évaluation est de 23 000 euros TTC et inclut les honoraires ainsi que tout autre frais relatif à cette mission d'évaluation.

4.7 Modalités de candidature

Proposition technique et financière

Le/la consultant-e (ou équipe de consultant-e) invité-e à soumissionner devra fournir les éléments suivants au Réseau Action Climat :

– Une **proposition technique** qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de la mission sur la base des présents Termes de Référence ;
- Les références et expériences du/de la consultant-e dans les domaines concernés (3 pages maximum) ;
- Le CV du/de la consultant-e ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en jours/hommes.

– Une **proposition financière** qui devra indiquer les coûts totaux de la prestation en EUR TTC : honoraires de consultance et éventuels frais de mission.

Envoi des candidatures

Les propositions doivent être envoyées par mail avec en objet la référence : « Candidature Consultance Evaluation ONG Cap 1,5°C », aux adresses suivantes :

Carole.brun@reseauactionclimat.org

Alix.mazounie@reseauactionclimat.org

Date limite d'envoi des candidatures : le 2 décembre 2024

Annexes

Annexe 1 : Canevas indicatif de la proposition technique

Annexe 2 : Modèle de devis

5. Evaluation des candidatures

Le/la consultant·e (ou équipe de consultant·es) sera choisi·e par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du/de la ou des consultant·es.
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible.

Les offres seront évaluées techniquement selon la grille suivante.

Offre technique	80%
Note de compréhension des TdR et exposé de la démarche méthodologique	35%
Références et expériences similaires du/de la consultant.e	35%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jours	10%
Offre financière	20%
TOTAL	100%

Si les offres reçues rentrent toutes dans l'enveloppe disponible, la meilleure proposition technique sera retenue.

Une fois les offres reçues et analysées, le Réseau Action Climat se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidat·es présélectionné·es.

Le Réseau Action Climat se réserve également le droit de ne sélectionner aucun.e candidat·e si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Annexe 1 : Canevas indicatif de la proposition technique

La réponse aux Termes de Référence devra s'organiser autour des sections suivantes (maximum 10 pages hors annexes) :

1. Compréhension des Termes de Référence :

Cette section décrira entre autres la compréhension que l'équipe proposée a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte du projet ;
- du projet.

2. Méthodologie de travail et résultats attendus :

Cette section décrira entre autres :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites de l'évaluation ;
- toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

3. Composition de l'équipe évaluatrice :

Cette section décrira entre autres :

- la composition de l'équipe ;
- le profil des expert(e)s ;
- la complémentarité des deux expert(e)s ;
- les points forts de l'équipe proposée.

4. Annexes

- les CV des expert(e)s ;
- le devis de la prestation (cf. modèle fourni).

Annexe 2 : Modèle de devis

	coût unitaire TTC	nbre d'unité	total TTC
<u>Honoraires</u>			0 €
consultant chef de mission (nbre de jours)		0 jours	0 €
consultant associé (nbre de jours)		0 jours	0 €
<u>Déplacements</u>			0 €
Déplacements internationaux (sur justificatifs)		A/R	0 €
Déplacements en France (sur justificatifs)		A/R	0 €
<u>Autres frais</u>			0 €
Frais de production de rapports, secrétariat, traduction...			
SOUS-TOTAL GENERAL			0 €
<i>Imprévus (5% du sous-total) sur justificatifs</i>			0 €
TOTAL			0 €